

BUREAUX : RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois . . . . . 12 fr  
Six mois . . . . . 23 .  
Un an . . . . . 44 .

L'abonnement continue, sauf avis contraire

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois . . . . . 14 r  
Six mois . . . . . 27 .  
Un an . . . . . 51 .

ANNONCES : 15 centimes la ligne  
RÉCLAMES : 25 centimes  
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grand-Chausés; A PARIS, chez MM. Havas, Lafite-Bulier et C<sup>ie</sup> place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 29 FÉVRIER 1872

Lettre de Paris

Paris, 28 février 1872.

monarchie traditionnelle; c'est la publication qui résume avec le plus d'exactitude les idées du comte de Chambord; on y trouve ses dernières déclarations. La brochure est ornée d'un portrait. DE SAINT-CHERON.

Nous lisons dans l'Univers : « On nous rapporte une nouvelle affirmée par des témoins très-graves; mais elle est si étrange que nous refusons d'y croire. Aussi nous ne la rapportons que pour montrer à quels bruits l'attitude équivoque de M. Thiers peut donner créance. » On dit donc que M. Thiers aurait convoqué récemment les membres de l'extrême gauche et les sommités du parti radical à une entrevue, afin d'aviser ensemble aux moyens de sauver la République menacée. Seulement, comme l'entrevue ne pouvait avoir lieu ni à Versailles, ni à Paris sans être remarquée et fâcheusement commentée, c'est à Neuilly qu'on se serait donné rendez-vous. Les radicaux n'auraient fait aucune difficulté de se rendre à ces ouvertures, et l'on cite entre autres M. Motu et M. Ranc comme ayant été du conciliabule de Neuilly. »

### CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Versailles, 27 février. La commission relative à la liberté de l'enseignement supérieur a repoussé ce matin, différentes propositions demandant que les grades soient conférés par un jury spécial en dehors de l'Etat ou par un corps enseignant.

D'après le Courrier de France, dans sa réunion de ce matin, la commission de décentralisation a décidé la suppression du Conseil de préfecture.

La commission chargée d'examiner le projet de la loi électorale de M. Jozan a entendu dans sa dernière séance M. le vicomte d'Haussonville, qui a développé devant elle un projet de loi tendant à la constitution d'une seconde chambre, qui serait composée de 250 membres, dont la plupart seraient nommés : en partie par les Conseils généraux, en partie par le clergé, l'institut. La commission, après avoir entendu le développement de ce système, a déclaré qu'il ne rentrerait pas dans l'ordre de ses travaux.

On dit, rapporte le Bien public, que le gouvernement est disposé, dans la discussion des pétitions qui aura lieu samedi, à demander l'ordre du jour pur et simple.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le centre gauche s'est réuni avant la séance publique de l'Assemblée. Lecture a été donnée par M. Rivet du résultat des démarches faites par le comité du centre gauche auprès des membres du centre droit qui n'avaient pas signé le manifeste, démarches tentées en vue d'amener un rapprochement entre ces deux fractions de la chambre. L'accueil le plus favorable aurait été fait aux délégués du centre gauche, mais ceux-ci n'ayant qu'un mandat verbal rien n'aurait été conclu. On s'est ensuite occupé de la prochaine élection pour les secrétaires de l'Assemblée et des candidats à présenter à cette occasion.

Sept membres de la commission chargée d'examiner le projet de M. Victor Lefranc ont été entendus hier. MM. Moulin de Kerdrel, Villeau, Amédée Lefebvre-Pontalis, de Fourtou, de Tarteron ont déclaré accepter le projet avec des modifications sur le second paragraphe de l'art. 1<sup>er</sup> et en supprimant l'art. 2. M. Decazes s'est déclaré hostile au projet. Aujourd'hui ont dû être entendus les ministres de l'intérieur et de la justice.

### Informations-Nouvelles

Le Constitutionnel rapporte qu'au dîner donné par M. Thiers aux députés de la droite, plusieurs de ceux-ci s'engageaient à changer de politique et tâchaient de le ramener vers la majorité. M. Thiers a été inébranlable. « J'ai pour moi, dit-il, l'exemple du roi Louis-Philippe qui n'est tombé que parce qu'il ne s'appuyait que sur un seul parti, les conservateurs. Je ne veux pas tomber comme lui, et je m'appuierai sur tous les partis sans en favoriser un seul spécialement et à l'exclusion des autres. » Puis il aurait ajouté : « Vous n'avez peut-être pas longtemps à attendre; je travaille à la libération du territoire, et, à moins que vous ne me suscitez des difficultés, j'espère l'obtenir avant la fin de l'année. »

Un journal peu suspect de légitimisme, le Constitutionnel, juge sévèrement les manifestations organisées en Belgique à propos du séjour à Anvers de M. le comte de Chambord.

Le Constitutionnel s'exprime ainsi : « M. le comte de Chambord pouvait révéler une hospitalité plus gracieuse que celle qu'il a reçue en Belgique. Il avait cru que dans ce pays, un étranger pouvait descendre dans un hôtel, y séjourner en pays, en payant son écot et même y recevoir ses amis. Les commis-voyageurs ont ce droit; il est même accordé sans trop de difficulté aux banqueroutiers et aux caissiers infidèles; mais pour les personnages de sang royal, quelques Belges font violence à leurs sentiments libéraux. M. le comte de Chambord était loin de penser qu'il allait blesser les sentiments de la démocratie anversoise. Mais, l'ent-il supposé, le prince n'aurait point cru que sa présence lui pût porter ombrage. Il avait conscience qu'il ne venait point détrôner le roi Léopold, et ses intentions à l'égard de la constitution de 1831 étaient pures. En mettant les choses au pire, l'héritier des rois de France pensait bien que la Belgique ne serait pas plus intolérante envers lui qu'elle ne l'avait été si longtemps pour des proscrits qui ne le valaient pas et pour des réfractaires politiques de l'espèce la plus dangereuse. C'est en quoi M. le comte de Chambord se faisait une complète illusion. »

Si les gens de la rue étaient seuls à crier après lui, ce serait peu, et le prince pourrait dédaigner cet outrage; mais, dans la Chambre des représentants, M. Defré a fait de cela un incident parlementaire. Ce bon Belge, ayant souci de ce qui peut inquiéter la république française, a reproché au gouvernement de son pays la visite que le gouverneur d'Anvers et le général de division avaient faite au royal personnage. Il paraît, au dire de ce citoyen, qu'en donnant à un prince français un témoignage de sympathie, le gouvernement belge ne suit pas une politique nationale. Si de telles paroles, dans la bouche de ce représentant, pouvaient tirer à conséquence, on lui ferait observer que, dans son pays comme dans tous les autres, il n'y a de national que ce qui est courtois, et que, lorsqu'un peuple ne sait point concilier la liberté avec la politesse, il n'a point sujet d'être fier. »

La 2<sup>e</sup> sous-commission de l'armée a fixé à 20 le nombre des batteries attachées à chaque corps d'armée. En outre, chaque corps d'armée comptera 12 batteries de rés. rve. Enfin, il y aura 36 régiments d'artillerie.

La nomination de M. Fournier comme représentant de France à Rome a été signée hier.

D'après le Bien public, on parlait, dans les couloirs de l'Assemblée, d'une députation du parti légitimiste qui se serait rendue, hier, auprès du Comte de Paris.

Une correspondance de Versailles parlait, il y a quelques jours, d'une déclaration faite par M. le maréchal Mac-Mahon.

Voici, d'après le Constitutionnel, dans quelles circonstances et en quels termes se serait manifestée la pensée du commandant en chef de l'armée de Paris :

Pressé par quelques personnes de son entourage, de prendre une attitude moins dédaignée des affaires politiques, le maréchal a répondu :

« Non, non, je consommerais ma popularité. Soldat je suis, soldat je reste. A ce prix seul je garde cette autorité morale qui fait ma force aux yeux du pays. Si l'heure d'une crise sonnaient, l'Assemblée peut me confier par son vote le maintien de l'ordre et la protection de ses délibérations. J'accomplirai cette mission. Mais hors de là je n'entends, sous quelque forme que ce soit, jouer un rôle politique, et toutes les sollicitations n'y feront rien. »

Bien maréchal ! La France compte sur vous.

Est-il indispensable de parler allemand pour habiter l'Alsace, se demande le Courrier du Bas-Rhin ? C'est une question qu'un jeune homme, distributeur de billets à la gare de Strasbourg, a prétendu résoudre affirmativement ce matin; et cela en des termes fort peu polis. Voici le fait : Un fabricant de la ville se rendant à Colmar par le train de 6 h. 15 m., demande un billet de place, le distributeur en question lui fait renouveler sa demande à quatre reprises différentes, sans daigner y prêter la moindre attention, et ce n'est que quand le voyageur la réitère pour la cinquième fois, qu'il se décide enfin à lever la tête et lui demande d'un ton brusque : pourquoi il ne réclame pas son billet en allemand. Sur la réponse de celui-ci qu'il ne parle pas cette langue, l'employé lui dit en bon français : « avec ce ton arrogant dont il ne s'est pas départi un seul instant et en lui jetant son billet sur le guichet : Si vous ne parlez pas allemand, restez en France, ou ne doit pas voyager en Allemagne sans savoir l'allemand; que venez-vous faire ici ? »

### Les troubles d'Anvers.

On écrit de Bruxelles à la date du 27 février, à l'occasion des scènes scandaleuses d'Anvers :

Tout ce qu'il y a d'honnête en Belgique parle avec indignation des désordres qui viennent de faire retentir tristement dans le monde le nom d'Anvers; on n'en rend pas cette ville responsable, car la presque unanimité de la population les a condamnés et l'autorité municipale s'est bien conduite; mais on regarde comme un déshonneur pour la Belgique que des faits pareils puissent s'y produire.

Il est prodigieux que, dans un pays librement ouvert à ce qu'il y a de moins pur en Europe dans l'ordre moral et politique, le Chef de la Maison de Bourbon ait rencontré des agressions outrageantes. Un prince d'une dignité incomparable, d'une attitude irréprochable et que l'Europe entière entoure de respect, n'a pu recevoir tranquillement ses amis sur un point de notre territoire ! La presse « libérale » belge, en s'associant aux manifestations ignobles, a ouvert ses colonnes à un torrent de mensonges; des récits d'immonde fantaisie étonnent les honnêtes gens qui arrivent d'Anvers. On reconnaît l'esprit révolutionnaire à ce mépris de la vérité.

De jeunes catholiques anversois ont rossé d'importance quelques cheneaux; mais il n'est pas vrai qu'ils aient promené des drapeaux blancs et que les visiteurs royalistes aient fait quoi que ce soit de provocant. Il n'est pas vrai que les royalistes de Lille soient allés de la gare à l'hôtel Saint-Antoine en déployant le drapeau qu'ils allaient offrir au prince. La tenue des visiteurs légitimistes a été d'une parfaite convenance; ils s'inspiraient à la fois de leurs propres sentiments et de leur respect pour Monsieur le Comte de Chambord.

Il faudra que la lumière se fasse sur ce rendez-vous que s'étaient donné les malfaiteurs politiques de diverses villes de Belgique et même de Paris. L'argent, pendant plusieurs jours, a été distribué à pleines mains; on payait pour faire crier : Vive la Prusse ! vive Napoléon III ! vive la République ! La plupart de ceux qui paraissent dans ces scènes indécentes étaient pris de vin, et ces émeutiers de l'égoût inspiraient un dégoût profond; le libéralisme belge les a reconnus comme ses représentants. D'où venait donc l'argent distribué à ces brailleurs de la rue ? Il y a eu mot un d'ordre; qui l'a donné ? Des communards français ont été rencontrés dans cette orgie du ruisseau; pourquoi étaient-ils là ? qui les avait envoyés ? aux frais de qui sont-ils venus de Paris à Anvers ? les hurleurs de la Marseillaise, arrivés en blouse, obéissaient-ils uniquement à leur brûlant amour pour la République provisoire ? Tous ces choses devront s'éclaircir, et nous finirons bien par pénétrer les honteux mystères des saturnales d'Anvers. Il faut que Monsieur le Comte de Chambord ait bien grandi dans l'opinion pour être ainsi devenu le point de mire de toutes les attaques révolutionnaires; les passions mauvaises, en se coalisant contre le Prince, lui rendent un hommage à leur insu.

Anvers, 27 février.

Je suis en mesure de vous affirmer que l'or bonapartiste n'est pas étranger aux manifestations de la place Verte. Hier au soir, un homme d'un certain âge, bien mis et décoré, s'approche d'un jeune apprenti attaché à une maison d'orfèvrerie de la ville, et qui assistait en simple curieux aux manifestations communardes :

« Je te donne un franc, lui dit-il, si tu cries : Vive Napoléon ! »

« Vous m'en donneriez cinq, répond l'apprenti, que je ne crierais pas. »

« En voilà dix, répliqua l'homme décoré. »

L'enfant ne cria pas et n'eut pas de peine à repousser l'offre du tentateur, car il n'y a pas de personnage plus populaire à Anvers et en Belgique que l'homme de Sedan. Mais la scène a sa signification et vaut la peine d'être rapportée.

Quoi qu'il en soit, l'excellente population d'Anvers est profondément atteinte des odieuses machinations qui viennent d'aboutir au départ de Monsieur le

Comte de Chambord. C'est une humiliation pour cette pacifique et hospitalière cité et une perte considérable pour son commerce. Le mouvement des visiteurs français allait prendre un développement énorme quand il a été ainsi brusquement arrêté.

Vous savez que les émeutiers contents par des mesures d'ordre public n'ont pu se porter dans ces dernières soirées aux abords de l'hôtel Saint-Antoine. Ils se sont dédommagés en allant briser les vitres de la maison des Jésuites et celles des bureaux du Journal d'Anvers.

Toutes ces violences, me disait un des notables habitants de la ville d'Anvers, auront pour résultat de renforcer la majorité catholique aux prochaines élections. Cea scènes burlesques et odieuses nous rapporteront un bénéfice net d'au moins cinq cents voix. Malheureusement elles nous privent, pour le moment, de la présence du noble Prince dans lequel les catholiques belges voient, comme vous, le seul sauveur possible de la France et de l'Europe. »

Dordrecht, 27 février.

Le comte de Chambord est arrivé ce matin par un bateau à vapeur belge. Il est descendu à l'hôtel de Belle-Vue.

Londres, 27 février.

La fête des actions de grâces a été brillante : la reine, le prince et la princesse de Galles, leurs enfants, ainsi que les autres membres de la famille royale, y assistaient.

La ville est pavoisée et les maisons sont splendidement décorées.

Il y a une foule énorme de spectateurs enthousiastes.

Les préparatifs pour l'illumination sont magnifiques.

Le temps est beau.

Londres, 28 février.

Pendant la fête d'hier, par suite d'accidents, il y a eu environ 70 blessés et un mort. L'illumination a été magnifique : la foule encombrait les rues.

Lundi dernier, à un dîner donné à l'hôtel français de Londres, le duc de Broglie, qui présidait, a proposé la santé de la reine, du prince et de la princesse de Galles.

Ensuite il a porté un toast aux armées et à la marine anglaise et française qui, autrefois, et naguère encore, étaient loyalement alliées. M. de Broglie a exprimé l'espoir que les deux nations resteraient toujours unies et que les sentiments de concorde, nés d'une gloire acquise en commun, ne s'éteindraient jamais.

Washington, 27 février.

Le conseil des ministres aurait décidé de ne retirer aucune partie du mémoire américain.

La réponse de l'Amérique à lord Granville partira probablement samedi.

La Chambre des représentants a rejeté le bill relatif à la réduction du droit sur les fers en saumon.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du lundi 26 février 1872

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

(Extrait du compte-rendu sténographique de la séance du samedi 24 février.) (Suite)

M. Goblet. — Ce n'est pas la seule signature de maire, il y en a une autre ! M. Goulmont, conseiller d'arrondissement, maire de Flines. »

Or, messieurs, les deux communes de Masny et de Flines avec la recommandation particulière de leurs maires, MM. Fiévet et Coulmont.

Un membre. — Mais ces deux maires n'ont insulté personne !

M. Goblet. — Je n'en suis pas à la question d'insulte, j'en suis à cette question que j'examine tout à l'heure, à savoir, qu'un maire ne devrait intervenir, en qualité de maire dans les compétitions électorales. Or, cette qualité a été prise deux fois par les maires du comité de Douai.

Sur divers bancs. — Assez ! — aux voix !

A gauche. — Parlez ! Parlez !

M. Goblet. — Voici maintenant, messieurs, l'affiche émanée du comité conservateur et libéral. Cette fois, nous sommes dans l'arrondissement de Valenciennes :

« Electeurs, Les membres du comité conservateur et libéral de l'arrondissement de Valenciennes présentent et recommandent instamment à vos suffrages pour la députation :

M. Benoit, membre du conseil général, maire d'Esquelbecq. »